JOURN@L FOOT

N°493 DU 4 NOVEMBRE 2021

ATTENTION !

Au cours de ces dernières semaines plusieurs accidents sont à déplorer sur nos stades, dont certains très graves. Nous rappelons que **tous les pratiquants et pratiquantes du club, quel que soit leur âge doivent être obligatoirement licenciés**.

Tous les dirigeants, encadrants, responsables d'équipes doivent posséder une licences «dirigeant».

Les bénévoles du club n'ayant pas le statut de dirigeants doivent posséder une licences « bénévoles» (à tarif réduit). A défaut de licence, et en cas d'accident, LA RESPONSABILITE PERSONNELLE DU PRESIDENT serait engagée !

Par ailleurs pour les titulaires d'une licence de joueurs ou arbitres, la souscription d'une licence «dirigeant» dans ce même club est gratuite !

IMPORTANT : COMMISSION DE DISCIPLINE

Le joueurs ou dirigeants exclus lors d'une rencontre sont priés de faire parvenir à la dite Commission un rapport circonstancié dans les 48 heures, ce rapport comparé avec celui de l'arbitre permettrait aux personnes chargées d'instruire le dossier de le gérer en toute objectivité et d'éviter, surtout, un appel ou un recours bien souvent dommageable.

IMPORTANT : COMMISSION DE L'ARBITRAGE

En cas de forfait , un mail d'avertissement au District est nécessaire. Il est cependant important de prévenir l'arbitre par mail **et le vendredi après 12h par téléphone également** (annuaire des arbitres ici)

ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER 2021

L'assemblée générale d'hiver du District aura lieu le **VENDREDI 26 NOVEMBRE à 19h** au
Centre de Conventions
Archamps Technopole
74160 ARCHAMPS

SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL **P1**
DISCIPLINE **P2**
REGLEMENTS **P5**
ARBITRAGE **P7**
FORMATION **P9**
STAT. EDUCATEURS **P10**
FUTSAL **P11**

SECRETARIAT GENERAL

TOURNOIS

Compte tenu de la saison particulière cette année et du contexte qui évolue constamment, le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser, et ce jusqu'à la fin de la saison. Si vous souhaitez organiser un tournoi, la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles)

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger > Formulaires divers > Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE

CLUBS :

AS Sillingy : Invitation CDF

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission d'Appel :
AS Thonon

Commission des Règlements :
FC Gavot – Arenthon Scientrier - Margencel

Commission de Discipline :
FC Semine – Annecy Portugais – ES Amancy – AS Bons – Cran Olympique – FC Vallée Verte – FC Vuache - Grola

Commission des Jeunes :
FC Cheran

Commission Sportive :
AS Sillingy - AS Lac Bleu

Commission des Arbitres :
Slama – Revillet – Boukari - GFA – Cran Olympique – FC Vallée Verte

Commission des Coupes :
FC Marigny – CSA Poisy – Haut Giffre FC – FRS Champanges – US Divonnaise – AS Lac Bleu
Gruszka

Commission du Statut de l'Arbitrage :
Boukari

Trésorier :
Arthaz Sports – AG Bons

Commission du Statut des Educateurs :
Cluses – GFA – Beaumont Collonges FC

COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Bernard CHENEVAL.
Secrétaire de séance : Grégoire MOSCATO.
Présents : Denis MOUCHET, Pierre BERNARD, Alain ROSSET.

Réunion du mardi 02-11-2021
Publié le jeudi 04-11-2021

Tous les joueurs sanctionnés d'un carton rouge le week-end du 6 et 7/11 et jouant le 11/11 purgeront leur automatique le 11/11… (pourront jouer les 13,14, 20, et 21) ... et purgeront la suite de la sanction à compter du 22/11 (se référer pour les sanctions définitives à FootClubs).

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€.
Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :
Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.

Si l'infraction revêt un caractère public, lequel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

Le District est soumis à l'application du pass sanitaire.

NOTE AU CLUB

Dossier N° 11 - 492/50036.1
Match N° 23403825 Séniors D1 du 16/10/2021
SP MARIGNIER – FC THONES
Le joueur GALLINA Hugo, joueur n°4 de MARIGNIER SPORT (2543387135) est rétablit dans ses droits en date d'effet du 02/11/2021 dans l'attente de l'audition du 15/11/2021.

DEMANDES DE RAPPORTS

ES NEYDENS : Séniors D4 – POULE B – Match n°23405485 du 17/10/2021
ES NEYDENS – FOOT SUD GESSIEN 2
Demande de rapport au joueur GASHI Fidam (NEYDENS) pour les propos tenus à l'encontre de l'arbitre pendant la rencontre, et ce pour le samedi 06/11/2021 dernier délai.

ES SEYNOD : Séniors D1 – Match n°23403827 du 17/10/2021
ES SEYNOD – JS REIGNIER
Demande de rapport au club de Seynod pour les incidents pendant la rencontre, et ce pour le samedi 06/11/2021 dernier délai.

DOSSIERS REMIS A L'INSTRUCTION

Dossier N° 10 - 492/50287.1
Match N° 23404589 Séniors D3 – Poule A du 17/10/2021
ES SCIEZ – FC CLUSES

Dossier N° 9 - 492/509923.2
Match N° 23405991 U20 D1 – Poule A du 16/10/2021
AS THONON – US SEMNOZ-VIEUGY I

Dossier N° 14- 493/51310.1
Match N° 23418663 Seniors D5 – Poule A du 24/10/2021
AS MARIN II - FC GAVOT II

Dossier N° 15 - 493/50891-1
Match N° 23405891-1 Seniors D4 – Poule E du 23/10/2021
ES SEYNOD III – CRAN OLYMPIQUE II

CONVOCATIONS AUDITIONS

Dossier N°4 - 489/50500.1
Match n° 23405141 - Séniors D3 – Poule C
ES SEYNOD 2 – ES MEYTHET
Sont convoqués le lundi 08 novembre 2021 à 18 hrs 30

L'arbitre :
GUERIN Luca

ES SEYNOD :
Le Président ou son représentant
BAUNSKI Jonathan, arbitre assistant
ALIDRA Djamel, éducateur
BEN CHIKH Djamel, dirigeant
BERRAHMA Abdelouaheb, capitaine
GAL Ronnie, joueur et n°11

ES MEYTHET :
Le Président ou son représentant
NEGADI Laurent, arbitre assistant
LERHLIBI Rachid, éducateur
HADOUCHE Rachid, capitaine

Dossier N° 7- 491/51112.2
Match N° 23406372 - U15 D1 – Poule C du 10/10/2021
ANNEMASSE/AMBILLY/GAILLARD II – CSP AMPHION
Sont convoqués le lundi 8 novembre 2021 à 19hrs15

L'arbitre :
NICOLLET Léo

ANNEMASSE/AMBILLY/GAILLARD II :
Le Président ou son représentant
DIALLO Souleymane, arbitre assistant
ATAN Suleyman, délégué
HERNANI VILLENA Jorge, éducateur

CSP AMPHION :
Le Président ou son représentant

FETAJ Erijon, arbitre assistant
FAHAMI Mbae, éducateur
SADANI Haissa, capitaine et joueur n°5

Dossier N° 8- 491/50993.2
Match N°23406133 - U17 D2 – Poule A du 09/10/2021
US SEMNOZ-VIEUGY II – FOOT SUD 74
Sont convoqués le lundi 15 novembre 2021 à 20h

US SEMNOZ-VIEUGY II :
Le Président ou son représentant
COTTON Pascal, arbitre
CERISE Arnaud, arbitre assistant
DE RIDDER Fabien, délégué
OUBRIK Mathis, éducateur
DE OLIVEIRA MARCELLO Tiago, joueur n°7

FOOT SUD 74 :
Le Président ou son représentant
COUTY Patrice, arbitre assistant
COULAUD Stéphane, éducateur
COUTY Patrice, dirigeant
VERHOLLE Anthony, joueur n°2
DEMAISON Anthony, joueur n°5
TROMPINO LEROUX Lorenzo, joueur n°9
HALL Keon, joueur n°10

Dossier N° 11 - 492/50036.1
Match N° 23403825 Séniors D1 du 16/10/2021
SP MARIGNIER – FC THONES
Sont convoqués le lundi 15/11/2021 à 19 heures.

L'arbitre :
HANSMETZGER Hervé

SP MARIGNIER :
Le président ou son représentant
SALOU Kévin, éducateur
GALLIN A Hugo, joueur n°4

FC THONES :
Le président ou son représentant
SERAFINI Kévin, éducateur
PERRILLAT MONET Guillaume, joueur n°5

Dossier N° 12 - 492/50687.1
Match N° 23405485 Séniors D4 – Poule B du 16/10/2021
ES NEYDENS – FOOT SUD GESSIEN 2
Sont convoqués le lundi 29/11/2021 à 18 heures 30 (ATTENTION CHANGEMENT DE DATE)

L'arbitre :
SETTI Amar

ES NEYDENS :
Le président ou son représentant

BOROVCI Azem, arbitre assistant
BELABBAS Benamar, éducateur
ADEMI Arsim, joueur n°5

FOOT SUD GESSIEN :
Le président ou son représentant
GALLOPIN André, arbitre assistant
ZUCCONE Cyril, éducateur

Dossier N° 13 - 492/50754.1
Match N° 23405618 Séniors D4 – Poule C du 16/10/2021
FC COMBLOUX 2 – CS ST PIERRE 2
Sont convoqués le lundi 29/11/2021 à 19 heures 15. (ATTENTION CHANGEMENT DE DATE)

L'arbitre :
LUIGGI Guillaume

FC COMBLOUX :
Le président ou son représentant
ROSSARD Maxence, arbitre assistant
FIQUET Florent, délégué
LEROY Nathan, éducateur
Monsieur X, dirigeant

CS ST PIERRE :
Le président ou son représentant
BOYADJAN Quentin, arbitre assistant
AFILAL Jamal, éducateur

COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

Réunion du 02/11/2021
Publiée le 04/11/2021

DECISIONS

MATCH n°23404585
DOSSIER N° 492/10 : VEIGY 1 – EVIAN FC 1 – SENIORS D3 Poule A du 10/10/2021

En la forme :
La réserve d'avant match formulée par le club de VEIGY concernant « la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe d'EVIAN FC 1 » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :
Attendu que de l'instruction de la réclamation, il apparait que l'ensemble des joueurs d'EVIAN FC 1 ayant participé à la rencontre sus nommée était régulièrement qualifié à la date de ladite rencontre.

Décision :
La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n°23405739
DOSSIER N° 492/11 : LANFONNET 1 – CORNIER 1 – SENIORS D4 Poule D du 03/10/2021

En la forme :
La réserve d'avant match formulée par le club de LANFONNET concernant « la qualification du joueur OPOKU Haron, licence n° 9603493227 » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :
Attendu que de l'instruction de la réclamation, il apparait que le joueur OPOKU Haron a une licence enregistrée à la Ligue le 10 octobre 2021 avec une date de qualification au 15 octobre 2021.

Attendu que la rencontre, objet du litige, s'est déroulé le 3 octobre 2021.
Par suite, ce joueur n'était pas qualifié à la date de la rencontre, le 03/10/2021, conformément aux dispositions de l'article 89 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football qui prévoient un délai de quatre jours francs après la date d'enregistrement de la licence.
Décision :
La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de CORNIER 1 pour en reporter le gain à l'équipe de LANFONNET 1 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultat :
LANFONNET 1 : 3 pts
CORNIER 1 : - 1pt
LANFONNET 1 : 1 but
CORNIER 1 : 0 but

MATCH n°23404350
DOSSIER N° 492/12 : CLUSES SCIONZIER FC 3 – MORZINE 1 – SENIORS D2 Poule A du 03/10/2021

En la forme
La réserve d'avant match formulée par le club de MORZINE concernant le fait « que la présente rencontre est un match a rejouer et les joueurs YASSIN YAHIAOUI et BOIRO BAH Abdoul n'étaient pas licenciés/ pas qualifiées à la date de la première rencontre « est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :
Attendu que la rencontre CLUSES SCIONZIER FC 3 - MORZINE 1 n'est pas un match à rejouer, cette réserve ne saurait prospérer.

A titre subsidiaire, le club de MORZINE a déposé le 4 octobre 2021 une confirmation de sa réserve d'avant match qui devient de fait une réclamation d'après match.
De l'instruction de la réclamation, il apparait que le joueur YAHIAOUI Yassin a une licence enregistrée à la Ligue le 21 septembre 2021 avec une date de qualification au 26 septembre 2021, que le joueur BOIRO BAH Abdoul Yassin a une licence enregistrée à la Ligue le 15 septembre 2021 avec une date de qualification au 20 septembre 2021,
Par suite, ces joueurs étaient qualifiés à la date de la rencontre, le 03/10/2021, conformément aux dispositions de l'article 89 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football qui prévoient un délai de quatre jours francs après la date d'enregistrement de la licence.

Décision :
La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n°23404583
DOSSIER N° 492/13 : ET SP CLUSIENNE 1 – LE LYAUD ARMOY 1 – SENIORS D3 Poule A du 10/10/2021

En la forme :
La réclamation d'après-match formulée par le club de LE LYAUD ARMOY portant sur le fait que « les joueurs de ETSP CLUSIENNE sont susceptibles d'être titulaires d'une licence frappée du cachet mutation alors que le règlement limite à quatre leur inscription sur la feuille de match pour l'équipe de l'ET SP CLUSIENNE « est recevable conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :
De l'instruction de la réclamation, il ressort, après vérification au fichier des licences du club d'ET SP CLUSIENNE que le club a fait jouer 5 joueurs ayant une licence frappée du cachet « mutation »
ALAOUI Rachid, RJAIBIA Scander, YAHIAOUI Bilel, REJAIBI Raouf et GANA Jellal ce qui est conforme aux à l'article 160 des RG FFF, le club de ET SP CLUSIENNE n'étant pas en infraction au Statut de l'Arbitrage à la date de la rencontre sus nommée.

A titre subsidiaire, le club d'ET SP CLUSIENNE sera en infraction au Statut de l'Arbitrage avec diminution du nombre de mutation s'il ne se mette pas en règle envers ledit statut début 2022.

Décision :
La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

COMPTE-RENDU PLENIERE CDA - LUNDI 01/11/21 A 18H30

Président : Laurent LUTZ.

Présents : Raphaël BARBARROUX, Antoine BLANCHET, Philippe CHEVRIER, Stéphane CROMBET, Jean Paul DREVAULT, Romain GENOUD, Patrick MOREAU, Mike MOMONT, Théo RAMEL.
Assiste : Jérôme MENAND (CTDA).
Excusé : Amandine BADIN.

Ouverture de la séance à 18h30 en respectant les protocoles sanitaires. Le président remercie tous les membres de la commission d'arbitrage, de leur présence en ce 1er novembre.

1°) Courriers

1.1 Courriers arbitres

- **Léo NICOLLET :** Pris acte de votre démission. La CDA vous remercie pour les services rendus.
- **Hervé HANSMETZGER :** Lu et noté. Le Président prendra contact avec la personne concernée.
- **Salim ELKHATIRI :** Lu et noté.
- **Fréderic DOUSSAN :** Pris acte de votre démission. La CDA vous remercie pour les services rendus, et vous souhaite un bon rétablissement.
- **Victor SOUQUET-BASIEGE :** Pris acte de votre courrier souhaitant disposer d'une année sabbatique.
- **Christophe REVILLET :** Lu et noté.
- **Sébastien MURAT :** Lu et noté.
- **Bechir SLAMA :** Mutation dans notre District. Dossier en cours de transfert.

1.2 Courrier Club

- **US CHALLEX :** Lu et noté.
- **ESCO :** Lu et noté, dossier en cours.
- **GFA :** Lu et noté.
- **AS THONON :** Prise en compte du dossier, affaire à suivre.

2°) Compte Rendu Dossiers Arbitrage

Théo RAMEL revient sur les dossiers traiter, sur le suivi des arbitres depuis le début de saison :

- **10 dossiers finalisés**
- **2 dossiers en attentes**
- **2 dossiers en cours d'envois**

3°) Compte Rendu Réunions des référents de Secteurs

Stéphane CROMBET revient sur les 1ères réunions de secteurs organisées par les référents de secteurs sur le QCM :

- **137 convocations envoyées**
- **38 arbitres présents (tous secteurs confondus)**

La CDA remercie M. REVILLET, M. BLIN, M. JUX, M. MURAT, et M. CIPRIANO pour leur travail fournit et les incites à poursuivre leurs efforts.

4°) Actions CTDA/FORMATIONS

DATES	HORAIRES	INTITULES	LIEU	NB
28/09/2021	9h00 / 16h00	**PÔLE DES REFERENTS SPORTIFS CDOS**	CDOS	25
29/09/2021	19h00 / 22h00	**FORMATION ARBITRES BENEVOLES**	DISTRICT	12
01/10/2021	18h00 / 19h30	**INTERVENTION CLUB U13**	FAVERGES	22
02/10/2021	9h00 / 12h00	**FORMATION CANDIDATS LIGUE**	DISTRICT	5
04/10/2021	19h00 / 20h30	**GROUPE DE TRAVAIL REFERENTS DE SECTEURS CDA**	DISTRICT	10
06/10/2021	14h00 / 17h00	**INTERVENTION SECTION SPORTIVE BONTAZ**	THYEZ	45
09/10/2021 10/10/2021 16/10/2021 17/10/2021	9h00 / 17h00	**FIA MAJEURS**	VILLE LA GRAND ST CERGUES VILLE LA GRAND AMBILLY	14
13/10/2021	19h00 / 20h30	**INTERVENTION CLUB U17**	AYZE	20
17/10/2021	9h00 / 11h00	**RATTRAPAGE AG + TAISA**	DISTRICT	10
18/10/2021	16h00 / 17h30	**INTERVENTION SECTION SPORTIVE ANNECY**	ANNECY LE VIEUX	25
23/10/2021	9h00 / 12h00	**FORMATION CANDIDATS LIGUE**	DISTRICT	2
25/10/2021 26/10/2021 27/10/2021 28/10/2021	9h00 / 19h00	**FIA MINEURS**	REIGNIER	29
26/10/2021	19h00 / 21h30	**FORMATION ARBITRES FUTSAL**	REIGNIER	5
30/10/2021	9h00 / 12h00	**FORMATION CANDIDATS LIGUE**	DISTRICT	2

- La formation complémentaire pour **les nouveaux jeunes arbitres (tutorat)** se déroulera le samedi 13 novembre de 9h00 à 11h00 au siège du District.
- **5 formations continues** pour les arbitres et observateurs du District se dérouleront au siège du District sur le mois de novembre.
- **4 formations des référents en arbitrage des clubs** devraient se tenir courant décembre 2021.
- Suite aux **2 stages de recrutement**, nous avons 11 nouveaux arbitres stagiaires majeurs et 21 nouveaux arbitres stagiaires mineurs.

5°) Auditions des Arbitres

Suite à différents dossiers en cours, convocation de trois arbitres pour être entendus par la commission.

- **1 dossier à fait l'objet d'un avertissement.**
- **1 dossier à fait l'objet d'une non-désignation de 15 jours.**
- **1 dossier à fait l'objet d'une non-désignation pour une durée indéterminée (jusqu'à audition).**

6°) Point de situation sur les tests physiques des arbitres

Suite aux performances des tests physiques du samedi 4/09 et aux rattrapages du 26/09 et 17/10 et en application des directives régionales sur le test TAISA, la commission prend les décisions suivantes :

Rattrapage à effectuer le 6 mars 2021, non désignable jusqu'à cette date :
Mrs BARBARROUX, EL KHATIRI, LE JONCOUR, MAZROUA, TOLI.
Rattrapage à effectuer le 6 mars 2021, désignable jusqu'à cette date : Mrs CHEIKH BOUKAL, VULLIEZ.
Rétrogradation en catégorie inférieure, avec effet immédiat : Mr BENARD.
Rétrogradation en catégorie inférieure, avec effet en fin de saison : Mr MURAT.
Impossibilité de montée, avec effet en fin de saison : Mrs BRIANCON, HOUATMIA, MARINI, Mlle ZIDANI.

7°) Tutorat et Observation

Stéphane CROMBET et Patrick MOREAU reviennent sur les accompagnements effectués et celles à venir, ainsi que le tutorat. La CDA remercie l'ensemble des acteurs qui donnent de leur temps pour cette réussite.

Les prochains RDV de la CDA :

Plénière : 13/12/21 à 18h30
Auditions Arbitres : 29/11/21 à 19h
L'ordre du jour est épuisé à 21h30.

COMMISSION DE FORMATION

Résultats de la certification CFF3 du lundi 1er Novembre 2021 :

NOM Prénom	CLUB	Partie Pédagogique	Partie Entretien	Diplôme CFF3
BOUJON Jacques	THONON EVIAN GG FC	Non validé	Validé	Non validé
CHOUIT Gasmi	THONON EVIAN GG FC	Validé	Non validé	Non validé
CROSET Sébastien	US ANNECY LE VIEUX	Validé		Validé
FALCONNIER Laurent	US ANNECY LE VIEUX	Validé	Validé	Validé
JUNG Emmanuel	US ANNECY LE VIEUX	Validé	Validé	Validé
LABAYE Geoffrey	FC CRANVES SALES	Validé	Non validé	Non validé
PEREIRA DOS SANTOS Carlos	CS PERRIGNIER	Non validé	Validé	Non validé
SALERNO Andréa	US ANNECY LE VIEUX	Non validé	Non validé	Non validé
SALHI Oualid	CA BONNEVILLE	Non validé	Non validé	Non validé
SALOU Kévin	MARIGNIER SPORTS	Validé		Validé
SAKHO Boubacar	CA BONNEVILLE	Validé	Validé	Validé
VIGNA Frédéric	JS REIGNIER	Validé	Validé	Validé

COMMISSION DU STATUT DES EDUCATEURS

Présidents : MM. Lucien BAUD – Alain VOSDEY

SITUATION DES CLUBS AU 28 OCTOBRE 2021

SENIORS D1 MASCULIN

Clubs en dérogation :
US ANNECY LE VIEUX
FC BALLAISON
FC DU CHERAN
MARIGNIER SPORT
FC THONES

Clubs en règle :
SS ALLINGES
US ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD
US CHILLY
GFA RYUMILLY VALLIERES
HAUT GIFFRE FC
JS REIGNIER

N'ayant pas répondu :
ES SEYNOD
SILLINGY
THONON EVIAN GRAND GENEVE

SENIORS D1 FEMININE

Clubs en règle :
US ANNEMASSE AMBILLY GAILLARD
FC CHAMBOTTE
FC DU CHERAN
ES CHILLY
ES DOUVAINE LOISIN
US MARGENCEL
MARIGNIRER SPORT
JS REIGNIER
AS THONON

U20 D1

Clubs en règle :
FC DU CHERAN

U17 D1

Clubs en règle :
US ANNECY LE VIEUX
CLUSES SCIONZIER FC
GFA RUMILLY VAMLLIERES

U15 D1

Clubs en règle :
US ANNECY LE VIEUX
CLUSES SCIONZIER FC

Nous rappelons que les clubs Seniors masculin et féminin D1 en infraction ont 60 jours et les clubs U20 U17 U15 D1 ont 30 jours à partir de la première journée de championnat, afin d'être en conformité avec le Statut des Educateurs.

Les clubs **de SEYNOD, SILLINGY et THONON EVIAN GRAND GENEVE** sont priés se mettre en conformité avec le statut des éducateurs avant la prise de sanctions éventuelles.

Autres :
US ANNECY LE VIEUX : Changement d'éducateur noté
FC THONES : Changement d'éducateur noté

COMMISSION FUTSAL

FOOT DES ENFANTS – Pratique associée

Dates des plateaux
- 18 ou 19 Décembre 2022
- 15 ou 16 Janvier 2022
- 22 ou 23 Janvier 2022
- 29 ou 30 Janvier 2022
- 5 ou 6 Février 2022

Organisations
U9 :
- 8 équipes maximum par plateau
- Pratique sur ½ 5 matchs 10'
- Matchs à 4c4 ou 5c5 (accord commun lors du plateau)

U11 :
- 4 équipes maximum par plateau
- Pratique sur le terrain complet
- 6 matchs de 8' par équipe (matchs aller/retour
- Matchs à 5c5

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la commission Futsal via son président BOISSON Pierre - boisson.p74@gmail.com

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

Deux nouvelles équipes rejoignent le championnat bi départemental
F C MARNAZ ET FC AIX LES BAINS ce qui porte à 12 les formations inscrites en FUTSAL
Les districts ont fait le choix d'accepter ces deux formations pour ne pas laisser des joueurs sur la touche tout une saison mais la refonte des calendriers avec l'ajout de 4 journées n'est pas aisée.
Nous vous demandons donc un peu d'indulgence
Les deux premières journées ne sont pas impactées et se joueront comme prévu, les 2 nouvelles équipes attaqueront par la 3ème journée et rattraperont les deux premières rencontres ultérieurement
Après la seconde journée de championnat, pour intégrer les deux nouvelles équipes, le championnat est refondu. Nous vous demandons d'être vigilant et réactif si vous constatez un problème ou une erreur. Pour les équipes qui avaient des demandes de changements de dates ou horaires ou bien encore lieux de rencontres, merci de vérifier.

LE NOUVEAU CALENDRIER SERA EN LIGNE MERCREDI SOIR
VERIFIER VOTRE ADVERSAIRE ET LIEU DE RENCONTRE POUR LES PROCHAINS MATCHS

Le tableau des renseignements clubs également avec quelques petites modifications
Rappels :
Les rencontres sont paramétrées aux lundis par défaut, environ 3 semaines avant, le calendrier réel est mis à jour par le District de Savoie
1 arbitre par rencontre désigné par le district d'appartenance aux clubs recevant.
Utilisation systématique de la FMI
Obligation de passer par Footclub pour modification d'horaires, dates ou lieux de rencontres.

Attention, deux journées jouées et déjà 3 rencontres en retard

1ère journée
AS THONON contre AF ROCHETTE O 2
2ème journée
CBF74 contre AS THONON
AF ROCHETTE O 2 contre F C RUMILLY VALLIERES
Dès la parution du nouveau calendrier, ces rencontres seront reprogrammées

COUPE DE SAVOIE

Toutes les équipes du championnat Futsal sont inscrites d'office à la coupe, 1 par club donc

- FUTSAL BOURGET UNITED 1
- U S CHARTREUSE GUIERS 1
- ASSOCIATION FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE 1
- Pour le District HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX
- FUTSAL LAC ANNECY 2
- L'ODYSSEE 1
- FUTSAL RUMILLY VALLIERES SUR FIER 1
- THONON LES BAINS US 1
- CBF 74 1
- F C MARNAZ
- F C AIX LES BAINS
- J S CHAMBERY

Soit 11 équipes